



Comparution immédiate - protection de l'identité des victimes

Par **Mygale75**, le 11/06/2012 à 16:27

Bonjour,

Je me suis fait agresser il y a qqes jours par des individus vite attrapé et défférés en comparution immédiate au TGI.

Ma question est la suivante: J'ai mentionné à de nombreuses reprises que je ne souhaitais en aucun cas que mon identité soit divulguée aux agresseurs. La procédure pénale protège t'elle l'identité des victimes?

En vous remerciant pour votre aide,

A vous,